

# COMPTE RENDU

## RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 08 OCTOBRE 2024

Le Conseil Municipal de Monclar, convoqué le 02/10/2024, s'est réuni en Mairie le 08/10/2024 à 18H30 sous la présidence de Monsieur Dominique BOUISSIERE, Maire.

Présents : Mmes BRULANT. CATHERINE. MARTINET. Mrs BOUISSIERE. DECOURTY. JUGIE. LATOUR. TOURON. VIDAL.

Absents Excusés : Mme BERNARD a donné pouvoir à M. VIDAL.  
M. STUYK a donné pouvoir à M. JUGIE.

Absent : Mrs BIASI. CAGNATI.

Secrétaire de séance : Mme MARTINET.

M. le Maire s'assure que tous les conseillers ont bien reçu le compte rendu de la précédente séance du conseil municipal.

Aucune observation n'est faite. M. le Maire passe à l'ordre du jour.

### **Recensement de la Population :**

M. le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025. M. le Maire informe avoir sollicité Marie-Claude MARUTTI et Chantal RAMBAHINIARISON en tant qu'agents recenseurs. Ces dernières ont accepté la mission. Les agents recenseurs et les coordonnateurs communaux recevront une formation pour pouvoir effectuer cette enquête.

### **Décision Modificative (Annulation titre participation RPI 2020) :**

M. le Maire rappelle qu'un titre d'un montant de 3 826.31 € avait été émis en 2021 pour le recouvrement de la participation RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) 2020. La convention RPI entre les 2 municipalités n'ayant pas été actualisée, la somme ne peut pas être recouvrée et par conséquent il y a lieu d'annuler cette recette.

### **Protection sociale complémentaire - Prévoyance :**

M. le Maire explique que la réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) a introduit l'obligation de participation des employeurs publics au 1er janvier 2025 pour la PRÉVOYANCE (Maintien des revenus en cas d'arrêt de travail supérieur à 90 jours. En effet, si l'arrêt de travail dépasse 90 jours la rémunération de l'agent diminue de 50%. L'assurance prévoyance permet donc d'obtenir un complément de rémunération en cas d'arrêt supérieur à 90 jours).

L'employeur doit pouvoir proposer aux agents un contrat collectif dont l'adhésion de chaque agent sera obligatoire dès la date de mise en application du décret publiée.

Le centre de gestion 47 (CDG) propose un contrat groupe en matière de protection sociale complémentaire pour la partie Prévoyance porté par le groupement MNT/RELYENS.

Le conseil municipal décide de conventionner avec le CDG 47.

### **Projet Lotissement Glory (Esquisse et Estimation) :**

M. le Maire présente à l'assemblée l'esquisse du projet de lotissement Glory réalisée par le bureau d'études CITEA. L'esquisse présentée comporte 34 lots représentant une surface cessible habitat de 29 826 m<sup>2</sup>. La première estimation des dépenses des travaux de viabilisation s'élève à 1 061 720 € HT.

Le débat s'instaure. Le conseil municipal estime que la réalisation d'une dizaine de lots dans un premier temps serait suffisante pour répondre à la demande. Le conseil municipal charge M. le Maire de reprendre contact avec le bureau d'études pour affiner le projet.

### **Travaux logement 35 rue du 11 Novembre (ravalement façade + menuiseries) :**

M. le Maire informe l'assemblée que la Commune a déposé une déclaration préalable pour la réalisation de travaux (ravalement façade et remplacement des menuiseries) sur l'immeuble sis 35 rue du 11 Novembre. Actuellement cette demande se heurte à une demande de pièces complémentaires de l'Architecte des Bâtiments de France ; M. le Maire doit prendre attache auprès du service pour trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties.

M. le Maire soumet également aux membres du conseil les devis afférents à ces travaux. Le devis de la Sarl Adequat Ravalement pour la façade s'élève à 7 171 € HT et celui de la SAS Sonson Thierry pour les menuiseries à 4 173.71 € HT.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour engager les travaux susdits et approuve les devis présentés.

### **Travaux réseau pluvial rue Cardonnet :**

M. le Maire donne la parole à M. Jugie.

M. Jugie explique qu'il y a des infiltrations d'eau dans la cave d'un administré rue Cardonnet. Des investigations ont été faites par la Saur et Agur sans succès. D'autre part il a été constaté que le réseau pluvial (dont l'entretien incombe à la commune) est en très mauvais état.

M. Jugie ne peut pas assurer que la réparation du réseau pluvial règle la problématique mais l'état de celui-ci étant dégradé, il y a lieu de le remettre en état. Les travaux seront réalisés par l'entreprise TP Ustulin pour un montant de 1 881 € HT.

### **Toiture Eglise :**

M. le Maire fait part à l'assemblée que Serge LISSANDRES est intervenu sur la toiture de l'église pour le remplacement des tuiles défectueuses et cassées par la chute de pierres, d'où les infiltrations d'eau au niveau de la chapelle. Le montant des travaux s'est élevé à 1 080 € TTC.

### **Projet Cabaret :**

M. le Maire informe l'assemblée de la requête de Mme Calassou, propriétaire du Théâtre qui ne peut plus assurer le bâtiment dans les conditions actuelles. Pour renouveler et/ou souscrire une assurance, Mme Calassou propose de mettre le Théâtre à disposition de la Commune à titre gratuit pour y organiser diverses activités (cours de musique, théâtre, etc...). Le conseil municipal ne comprend pas pourquoi ce bâtiment ne peut plus être assuré et souhaite en connaître le motif avant de s'engager. Aucune décision n'est prise au cours de cette séance.

## **Informations :**

### Marchés de Producteurs de Pays

La réunion avec les producteurs a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre dernier afin de faire le bilan de la saison. M. le Maire donne la parole à M. Touron.

M. Touron fait part du retour des producteurs qui trouvent la saison satisfaisante dans l'ensemble avec quand même un constat : baisse de la fréquentation surtout sur le mois de juillet.

M. Touron explique qu'il serait souhaitable pour la saison 2025 de réaliser une dalle béton pour recevoir la scène, ce qui en faciliterait l'installation et la stabilité. Le conseil municipal émet un avis favorable ; M. Jugie est chargé d'organiser ces travaux avec le service technique.

### Fêtes des Bastides et spectacles

M. le Maire informe que la Commune s'est inscrite dans le projet « Bastides en Fêtes » organisé par TOURISME LOT ET GARONNE (Office Tourisme Départemental).

A cette occasion, les communes « bastides » participantes peuvent proposer des animations.

M. le Maire soumet la proposition de la Compagnie l'Arbre-Fée pour animer ces journées du 19 et 20 octobre. Il s'agit d'animations Musique et danses et ce pour un montant de 1 240 € TTC.

### Associations : Comité des Fêtes, Pétanque

M. le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle équipe a repris le Comité des Fêtes, Stéphanie DIBOIS en est la Présidente.

D'autre part, Frédéric GIULIANI serait peut-être candidat pour relancer le Club de Pétanque afin de proposer de nouveaux loisirs et non pas dans le but de faire des compétitions.

### Point sur les écoles

M. le Maire informe l'assemblée que Chama Messaoudi est en arrêt maladie ordinaire depuis le 10 septembre et ce jusqu'au 18 octobre inclus. La commune a fait appel à un agent de remplacement uniquement pour les 2 heures de ménage à effectuer chaque jour de classe.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---